COMITÉ DE DIRECTION
Bureau Exécutif
PROCÈS-VERBAL N°19

Réunion du :	**Mardi 24 mai 2022**
À :	**16h00**
Présidence :	**M. Eric BORGHINI**
Présents :	**MM. Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI, Philippe DI MARCO, Mme Véronique LAINÉ, Noël MANNINO, Mathieu SAVY**
Excusé(s) :	
Assiste(nt) à la séance :	**MM. BOUTIN, MOURET et Mme DERBESY**

Le Président a décidé de convoquer un Bureau Exécutif par visioconférence

*****

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

* Le Président et les Membres du Bureau Exécutif soulignent les excellents résultats obtenus aux examens fédéraux de l'arbitrage et adressent leurs félicitations à :

- M. VERNICE Mathieu, promu arbitre central F1
- M. BENCHABANE Faouzi, promu arbitre central F2
- M. LUNGERI Louis, promu arbitre central F3
- M. AMZALLAG Simon, promu arbitre F4
- M. GONCALVES DE ARAUJO Florian, promu arbitre assistant F1
- M. DARRAZ Fadil, promu arbitre FFU1
- M. ABBAD EL ANDALOUSSI Marouane, promo arbitre FFU1
- M. AMSILI Benjamin, promu JAF
- M. TAULIER Florian, promu JAF

* Le Président et les membres du Bureau Exécutif adressent également leurs félicitations aux clubs de l'O.M. qualifié à l'UEFA Champions League, l'AS MONACO qualifiée à l'Europa League, l'OGC NICE qualifié à l'Europa League Conférence, FC MARTIGUES accédant en National 1.

* Le Président et les membres du Bureau Exécutif adressent leurs remerciements aux dirigeants et l'équipe du club de LORGUES F.C pour l'accueil du Festival 13 Régional.

* Le Président adresse également ses félicitations à Arnaud DOUDET pour la qualité de son travail sur les dossiers des Assemblées Générales et le Campus, partagées également avec Raphaël BOUTIN.

2. INTERVENTION DE M. PATRICK SCALA, PRESIDENT DE LA CRTIS

M. Patrick Scala intervient pour sensibiliser les membres du Bureau Exécutif sur une problématique organisationnelle propre à la Commission qu'il préside.
Le Bureau Exécutif examinera la demande et un retour lui sera fait prochainement.

3. POINT CAMPUS

Arnaud DOUDET fait part de l'avancée du dossier Campus. Le projet est à nouveau étudié afin d'obtenir une diminution des coûts et un plan de financement le plus performant.

4. POINT ASSEMBLEES FEDERALES ET LIGUE

Arnaud DOUDET fait part du nombre important de participants et de l'inquiétude face aux contraintes de sécurité sur les événements. Un appel aux bénévoles a été également lancé avec la participation du District de la Côte d'Azur.

L'Assemblée de la Ligue se tiendra le 25 juin 2022 à 15h00. L'ordre du jour sera validé lors de la réunion du Comité de Direction du 31 mai 2022.

5. PROPOSITIONS DE LA CRA

Les membres de la C.R. des arbitres soumettent à la validation du Bureau Exécutifs 3 propositions :

● Proposition 1
Validation de la liste des Arbitres de Ligue admis à se présenter aux examens fédéraux pour la saison 20212/2022

Après lecture des différents résultats aux tests subis par les Arbitres de Ligue promotionnels pouvant potentiellement se présenter aux examens fédéraux, sur proposition du pôle Formation,
Le Bureau Exécutif de la CRA valide la liste des Arbitres de Ligue qui se présenteront en tant que candidats aux différentes épreuves d'admissibilité organisées par la DTA comprenant un contrôle de connaissances et des tests physiques.

Cette liste est la suivante pour les catégories qui seront représentées :
. Candidate FF2 Fédérale Féminines 2 :
GIURAN Bianca (Côte d'Azur)
. Candidate AFFE Assistante Fédérale Féminines :
DEWOST Claire (Var)
. Candidats F4 Fédéral 4 :
GONCALVES Andy (Provence)
ZOUAIN Maxime (Provence)
. Candidat AF3 Assistant Fédéral 3 :
LEPORATI Loris (Côte d'Azur)
; Candidats JAF Jeune Arbitre de la Fédération :
LOVICONI Antoine (Provence)
MARTINEZ Dorian (Grand Vaucluse)
TSALBI Ali (Côte d'Azur)
. Candidats FFU2 Fédéral Futsal 2 :
CHABANE Loïc (Côte d'Azur)
RAHAL Nébyl (Var)

En application de l'Article 39 de son Règlement Intérieur, la CRA transmettra cette liste pour validation par le Bureau Exécutif de Ligue.

Les Arbitres seront informés par leurs responsables de formation par téléphone de cette décision et un mail sera rédigé à tous les présidents de CDA avant la parution des classements.

Les dates des examens fédéraux sont fixées du 27 au 29 Mai 2022.

● Proposition 2

Promotions et Rétrogradations des Arbitres de Ligue Séniors en fonction des effectifs

N'ayant pas encore connaissance de rétrogradation d'Arbitres F4 à l'issue de la saison en cours et, après réception de mails d'Arbitres de Ligue nous informant de leur fin de carrière au terme de la présente saison ou de leur reprise d'activité pour le début de saison prochaine à la suite de la prise d'une année sabbatique ou d'une interruption d'arbitrage,
La CRA rappelle que les effectifs par catégories arrêtés lors des classements tels définis en application de l'Article 23 de son Règlement Intérieur, seront susceptibles d'être ajustés en fonction des besoins.
Tout Arbitre FFF, remis à la disposition de sa Ligue, sera classé RE (Elite Régionale) et en regard de l'Article 26 du Règlement Intérieur, sans préjudice, pour les autres Arbitres y ayant eu accès.
L'évolution des championnats de Ligue pour la saison 2022/2023 a également été prise en compte.
Aussi, le Bureau Exécutif de la CRA a validé les dispositions suivantes par catégories :

Candidats arbitres de Ligue R2 2021/2022 retenus
Les contraintes précitées et la volonté de la CRA, en parfaite cohérence avec la communication réalisée à tout l'effectif arbitral par le Président de la CRA lors du stage de rentrée de la présente saison, d'augmenter la fréquence des matchs au bénéfice des Arbitres de ce niveau de compétition Ligue, ne permettent de retenir qu'un nombre minimum de candidats pour être nommés Arbitre de Ligue avant le 01.07.2022 au titre de la saison 2021/2022, à savoir :

Pour la catégorie R2 = 2 candidats retenus soit le premier classé de chaque groupe**.**

Candidats Effectifs ciblés par catégorie non promotionnelle senior :

R1 : 12 Arbitres de Ligue
R2 : 33 Arbitres de Ligue

Mouvements sportifs par catégorie senior et passage JAL1R en seniors :

REP : 1 rétrogradation sportive en R1P
RE : 2 rétrogradations sportives en R1
R1 : 1 accession en RE et 2 rétrogradations sportives en R2
R2 : 3 accessions en R1 le 1° de chaque groupe et 9 remises à la disposition du District soit 3 par groupe. (voir ci-dessous paragraphe 5), les dispositions prises par la CRA pour les Arbitres concernés par ces rétrogradations)
AR1 : 2 rétrogradations sportives en AR2
AR2 : 3 accessions en AR1, pas de remise à disposition du District
R1FU : pas de mouvement sportif
R1FE : pas de mouvement sportif
JAL1R : 2 accessions en R2 et 1 remise à disposition du District

Seuls les Arbitres de Ligue ayant été observés et classés à l'issue de la saison en cours sont concernés par ces accessions ou rétrogradations.
Sont neutralisés dans leur catégorie actuelle, les Arbitres promotionnels nommés au 01 janvier dans le cadre des promotions accélérées.

Changement de filière **:**

L'Article 27 du Règlement Intérieur de la CRA s'applique en fonction des différents cas pouvant se présenter.

L'option de changement de filière pour un Arbitre Assistant (alinéa A) pour devenir central, est supprimée.
Cela fait l'objet d'une demande d'approbation du Comité de Direction de Ligue (Article 72 du RI).
Les Arbitres centraux RE, R1, R2 et R1FE désirant changer de filière doivent faire leur demande par mail sur la boîte CRA dans les 7 jours suivant la parution des classements.
La CRA examinera chaque demande. Toutefois, cette demande ne peut pas concerner une ou un Arbitre rétrogradé (e) dans sa catégorie.

Dispositions importantes à prendre en compte pour les arbitres R2 rétrogradés
La CRA a décidé, à titre exceptionnel, de prendre les dispositions suivantes pour la saison 2021/2022 pour les Arbitres R2 spécifiquement en situation de remise à disposition du District et non classés derniers de leur groupe :
Avoir la possibilité d'opter pour la catégorie d'Arbitre Assistant AR2 à partir de la saison 2022/2023 en faisant acte de candidature dans les 7 jours suivant la parution des classements de la saison 2021/2022

● Proposition 3
Possibilité aux Arbitres Assistants de Ligue AR2 d'être désignables au centre sur les compétitions de Jeunes d'U16 à U20 saison 2022/2023

A la suite d'une réflexion de la CRA en lien avec les effectifs d'Arbitres par catégories, contact, par mail en date du 14.03.2022, a été pris avec tous les Arbitres de la catégorie R2 ainsi que les Jeunes Arbitres de Ligue JAL1R (catégorie pour un passage potentiel en séniors).
Le Bureau Exécutif de la CRA leur a proposé qu'ils pouvaient éventuellement faire partie des futurs Arbitres Assistants AR2 de notre Ligue, catégorie en sous-effectif pour la couverture des matchs.
Le cursus en fonction de leur progression dans cette catégorie et les possibilités existantes en termes de promotion permettraient à ces Arbitres de pouvoir atteindre le niveau supérieur d'Arbitre Assistant AR1 étant ainsi désignables sur leurs futures saisons en N2 et N3.
Au 03.05.2022, sur les 51 Arbitres contactés, 45 ont répondu à ce questionnaire soit 88% de retour.
8 d'entre eux ont fait part de leur intention de prendre l'option assistanat pour la prochaine saison.
En fonction de ces demandes, après avoir à la fois tenu compte des différentes annotations indiquées par les Arbitres et en regard de ses propres réflexions sur les orientations à donner à cette fonction,
Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de mettre en place les dispositions suivantes à compter du 01.07.2022 :

Passage des arbitres R2 et JAL1R en catégorie arbitre assistant AR2
Les Arbitres ayant répondu favorablement à cette éventuelle option AR2, seront informés de cette possibilité et devront obligatoirement la valider avant le 31.05.2022 par un retour de mail à la CRA.
Ils seront ainsi affectés au 01/07/2022 dans la catégorie concernée d'Arbitre Assistant AR2.

Modification des désignations des arbitres assistants AR2 au niveau Ligue
Le Bureau Exécutif de la CRA fait évoluer cette fonction et accompagne les Arbitres Assistants R2 vers une possible nouvelle configuration de désignations définie comme suit :

La CRA pourra les désigner en tant qu'Arbitre central sur les matchs de compétition Jeunes Ligue d'U16 à U20
Conséquence : potentielle double désignation en tant qu'Arbitre Assistant AR2 et Arbitre Central en Jeunes sur le même week-end
Les épreuves pratiques et les tests physiques seront ceux réservés à la catégorie Assistants
Cela implique que tous les Arbitres Assistants de la catégorie AR2 devront préciser sur leurs fiches de renseignements s'ils acceptent ou non d'être désignés en tant qu'Arbitre central sur les matchs de jeunes (questionnaire transmis début juin qui sera à retourner avant le 30/06/2022).

Cas non prévus dans le règlement intérieur de la CRA
En application de l'Article 72 de son Règlement Intérieur, la CRA va soumettre à l'approbation du Bureau Exécutif de Ligue, ces cas non prévus cités aux points 2 et 3 quant à la catégorie des Arbitres Assistants pour qu'ils puissent s'appliquer sur cette saison 2021/2022 au niveau de l'affectation de la catégorie des Arbitres de Ligue concernés et sur la saison 2022/2023 quant aux désignations envisagées.
Le Règlement Intérieur de la CRA pour la saison prochaine prendra en compte ces modifications.

Le Bureau Exécutif procède à la validation de ces 3 propositions.

6. FUSIONS

Le Bureau Exécutif prend connaissance des projets de fusion entre les clubs :

- SC COURTHEZON (503262) et SC JONQUIERES (509896) – projet fusion absorption ou création.
- ETOILE AUBUNE (553280) et JS LORIOL (523283) – projet fusion absorption.
Dans l'attente de la réception des documents complémentaires et de leur saisie via footclubs.
- MARIGNANE GIGNAC FC (581799) et FC COTE BLEUE (546235) – Fusion absorption – dossier en attente de validation F.F.F.

7. GROUPEMENTS

Le Bureau Exécutif enregistre les groupements suivants, dans l'attente de la nouvelle procédure de saisie des documents via footclub :

- RC LA BAIE (544898) et FC ST TROPEZ (545189) : catégories U 12 à U 18
- ACADEMIE SPORTIVES DES ALPES (560381) et AS VALENSOLE GREOUX (5478688) : catégories U 14 à U 19
- AO TOURETTES LEVENS (538595), AS LEVENOIS (545053), ASF FALICON (552283) : catégories U 6 à U 20 filles et garçons et seniors féminines.

8. DIVERS

. Mannino Noël intervient sur les compétitions Ligue et fait part de 99 forfaits cette saison avec deux forfaits récents en R1 et R2.

. Le Bureau Exécutif fixe la Finale de la Coupe Féminine Seniors Ligue le mercredi 29 juin 2022 à 19h00 sur le territoire d'Aix-en-Provence.

. Philippe DI MARCO indique avoir représenté la Ligue à la réunion de sécurité pour la H CUP. Le Bureau Exécutif émet des réserves sur la participation de la LMF à cet évènement.

. Laurent MOURET précise que le Festival U13 Régional organisé à Lorgues, sur 2 jours, s'est très bien passé avec la qualification de l'OGC NICE et de l'AC ARLES.

Eric BORGHINI
Président